

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2017



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 16 février 2017 dans les locaux de l'I.E.P. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Vice-Président :

- M. KAHN : procuration de M. CHAMBON et Mme LOISEAU

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. DEBEVE

- Mme REICHHART

- M. HOWILLER : procuration de Monsieur FROEHLICHER

- M. LE THEULE Départ à 17h50.

- M. LAGRANGE (représentant Mme ROBITAILLIE)

Pour les enseignants:

- Mme BERROD Arrivée à 17h44.

- Mme MICHEL

- M. PETEY : procuration de M. KOVAR

- Mme WASSENBERG : procuration de M. CARREZ

- Mme ROIRON

- Mme DELANNAY

- M. JUHEM

- M. BROUSSOLLE

- M. TORREIRO LAREO

- Mme WILLMANN

Pour les représentants des personnels :

- M. BOUR

- Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

- **1^{ER} cycle**

- Mme BAUMANN : procuration de Mme PHILIPPE

- Mme DE LA PERRAUDIERE

- M. SALMON

- **2nd cycle**

- M. FOURAULT Arrivée à 17h45 Procuration de M. SCHNEPP

- Mme HACHEZ

- Mme OBERLIN

- M. AUBOIS-LIOGIER

Pour les membres invités :

- Mme Christine AQUATIAS, Directrice des Etudes pour le premier cycle
- Mme GRANDHOMME, responsable du service des études
- Mme HMAE, responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Excusés :

- M. Dominique BUR, Président du Conseil d'Administration.
- Mme Caroline LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales

Monsieur le Vice-Président Didier KAHN ouvre la séance et remercie les membres du Conseil de leur présence. Il tient à excuser Monsieur Dominique BUR retenu par un empêchement. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1 Procès-verbal du CA du 22 novembre 2016.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la Commission paritaire a proposé des modifications intégrées au compte rendu transmis aux administrateurs.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Informations du Directeur

1) Point sur le sexisme dans les Universités

Gabriel ECKERT expose les mesures prises dans le cadre de l'Institut après la mise en cause des Universités pour des propos sexistes tenus par des enseignants et mentionnés sur le site Internet « *Paye ta Fac* ». En particulier, il indique qu'il a convoqué l'enseignant concerné. Au terme de cet entretien, cet enseignant a proposé de s'excuser devant les étudiants de son cours et a accepté que Monsieur Gabriel ECKERT présente, en son nom, ses excuses au Conseil d'administration, ce que fait Monsieur Gabriel ECKERT.

Pour éviter, à l'avenir, de telles situations inacceptables et qui mettent en cause la crédibilité même de l'Institut, Monsieur Gabriel ECKERT annonce la préparation d'une Charte de lutte contre toute forme de discrimination et la mise en place d'un référent. La Charte sera soumise au vote d'un prochain Conseil d'administration. Elle fera certainement l'objet d'une préparation et d'une adoption commune à l'ensemble des IEP du réseau du concours commun. En outre, pour assurer l'effectivité de ces principes, Monsieur Gabriel ECKERT annonce la nomination d'une référente chargée de lutter contre toute forme de discrimination au sein de l'Institut. Il s'agit d'une magistrate administrative, Madame Anne REDONDO, ancienne élève de l'Institut (promotion SP2003), donc d'une personne, qui tout en connaissant bien l'Institut, est extérieure à l'Université et pleinement indépendante de la direction de l'Institut. Elle est compétente pour connaître de toute forme de discrimination en lien avec l'IEP, concernant les étudiants ou les personnels administratifs et enseignants. Elle aura pour tâche première de recueillir les plaintes éventuelles

(qui pourront lui être envoyées à l'adresse redondo@unistra.fr) et de mener toute investigation utile. Sur cette base, elle pourra faire des propositions au directeur de l'Institut qui lui rendra compte des suites données. Si ces suites ne lui paraissent pas satisfaisantes, elle pourra rendre public ses propositions (par exemple en les transmettant au Président du CA de l'Institut, au Président de l'Université, voire au-delà si nécessaire).

Monsieur Damien BROUSSOLLE indique que ce dispositif s'ajoute à ceux existant à l'Université et ne se substitue pas à eux. A ce titre, sa mise en œuvre pourra déboucher sur l'engagement par l'Université de procédures disciplinaires. Madame Agnès DUCLOS se félicite, au nom des personnels administratifs, de la mise en place de ce dispositif.

2) Rapport d'observation de la Cour des comptes

Le rapport d'observation définitif de la Cour des comptes sur la gestion des IEP en région a été communiqué aux directeurs. Les membres du présent Conseil d'administration en ont reçu une copie. Il apporte de nombreuses informations sur les Instituts. Si globalement la Cour salue le travail fait par les IEP, elle présente également trois séries de recommandations.

- 1) Elle demande aux IEP établissement public administratif de passer aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et, pour cela, de se rapprocher des Universités, voire de devenir des composantes d'Université. L'IEP de Strasbourg n'est pas concerné puisqu'il a déjà le statut de composante d'Université. En tout état de cause, la diversité des statuts ne fait pas obstacle au bon fonctionnement du réseau des IEP.
- 2) Elle formule des critiques sur l'assiette des droits modulés (actuellement le revenu fiscal global) et préconise la prise en compte du revenu fiscal de référence. Il conviendra d'étudier les conséquences de cette demande de modification de l'assiette des droits modulés.
- 3) Enfin, la Cour s'interroge sur le point de savoir si les droits encaissés dans le cadre des concours communs sont bien proportionnés aux coûts de ceux-ci. Dans la mesure où ces coûts sont difficiles à déterminer précisément, la Cour préconise de recourir à un audit indépendant. A cette fin, les IEP du réseau ont engagé une procédure de passation d'un marché public de services en vue de la réalisation d'une telle expertise.

A la suite de la présentation de ce rapport un débat s'instaure. A la question de Madame Hélène MICHEL sur la possibilité de faire appel au service d'audit interne de l'Université, Monsieur Gabriel ECKERT répond que la solution d'un cabinet semble plus adaptée au regard de l'exigence d'un audit indépendant, donc réalisé par une entité extérieure aux parties concernées.

Madame Agnès DUCLOS rappelle également que le nombre d'étudiants n'est pas connu à l'avance lors de l'organisation des concours communs, ce qui rend la prévisibilité financière peu évidente au départ.

Monsieur François-Gilles LE THEULE indique que la situation de l'IEP en tant que composante de l'Université est renforcée par ce rapport. Il souligne également que ce rapport met l'accent sur la qualité de la recherche au sein de l'IEP de Strasbourg.

3) Le double diplôme de Master avec l'Université Catholique de Louvain et l'Université Saint Louis de Bruxelles

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il y avait une contrainte forte de calendrier, laquelle a imposé le recours à la consultation électronique des membres du Conseil d'administration. En effet, ce point devait être soumis à la CFVU le 14 février, soit deux jours avant le présent Conseil d'administration. La cérémonie de signature de l'accord aura lieu le 23 février 2017 à Louvain, en présence de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission de l'Union Européenne.

Madame Birte WASSENBERG se félicite de la finalisation de l'accord après une longue préparation et remercie les équipes de l'Université et de l'IEP pour l'avoir aidée à mener ce projet à bien.

4) La coordination du réseau des IEP

Monsieur Gabriel ECKERT informe les administrateurs que le réseau des IEP du concours commun vient de se doter d'une coordinatrice, rattachée à l'IEP de Rennes, Madame Céline MERLAUD. Le Conseil d'administration sera amené à se prononcer sur la convention de partage des coûts de cet emploi. Monsieur Gabriel ECKERT indique que cet emploi est devenu indispensable pour mener à bien des projets en commun comme le concours d'entrée en 4^{ème} année du diplôme des IEP.

3 Création d'un parcours de 5^{ème} année du diplôme de l'IEP « Communication publique et institutionnelle »

Monsieur Gabriel ECKERT précise qu'il s'agit de préfigurer l'offre de formation 2018 / 2022 et que cette 5^{ème} année prolonge la filière Politiques et sociétés de 4^{ème} année. Cette 5^{ème} année est donc créée en tant que diplôme d'université en 2017/2018 en attendant l'accréditation de l'offre de formation 2018/22. Pour la prochaine rentrée, elle ne sera donc ouverte qu'aux étudiants du diplôme de Sciences Po Strasbourg.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Philippe JUHEM, porteur du projet, qui explique qu'il existe un besoin de formation en communication publique et institutionnelle et que de nombreux étudiants demandent une mutualisation en 5^{ème} année pour suivre une formation de ce type. Par ailleurs, il y a beaucoup de partenaires potentiels comme les collectivités territoriales, le TNS, les institutions européennes... On a de nombreuses possibilités d'enseignements et de stages.

Monsieur Dominique LAGRANGE est très favorable à cette idée car il estime ce type de compétence très utile dans des institutions publiques et souhaite que le CNFPT qui s'adresse à 1,8 millions de fonctionnaires des 36000 communes françaises y soit intégré.

Mme Agnès DUCLOS demande à qui va être confiée la gestion administrative de cette nouvelle formation. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'il s'agit d'un membre du personnel administratif, qui s'est déclaré disponible et intéressé.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

4 Modification des intitulés des filières en 5^{ème} année du diplôme de l'IEP à compter de la rentrée 2017/2018.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que cette proposition vise à aligner les intitulés de la 5^{ème} année (et donc du diplôme) sur les libellés de 4^{ème} année.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

5 Modalités d'accès en 2^{ème} année de Master de l'IEP.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ce point a fait l'objet d'une large concertation, en interne, avec les responsables de Masters. Cette proposition fait suite à la loi du 23 décembre 2016 qui modifie le mode de sélection en Master et implique que la sélection ne se fasse plus en année de Master 2 mais à l'entrée en Master 1. Par ailleurs, Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que les M2 doivent s'appuyer sur des M1 supports, dont certains sont à l'extérieur de l'IEP comme le M1 en administration publique à l'IPAG ou le M1 Finance de la Faculté de sciences économiques et de gestion. Dans le nouveau cadre légal, ces étudiants de M1 ont un droit d'accès en M2 alors que ce n'est pas le cas des étudiants de 4^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg dans la mesure où cette année n'est pas mastérisée. Ils risquent donc d'être discriminés à l'entrée des M2 de l'Institut. Pour éviter cela, la proposition crée un dispositif provisoire le temps de mettre en place la mastérisation de la 4^{ème} année du diplôme pour en faire également une année de M1. Pour cela la proposition détermine des parcours de M2 correspondant à des filières de 4^{ème} année pour lesquelles les étudiants sont considérés comme remplissant les conditions de prérequis et ont donc, à l'instar des étudiants de M1 de la mention de master concernée, un droit d'accès. Le dispositif proposé est le suivant :

Diplôme de l'IEP

- 4^{ème} année Droit et administration publique donne accès aux M2 Administration publique, EEI, Sciences politiques et DERE (sous réserve du caractère sélectif de cette formation)
- 4^{ème} année Etudes européennes et internationales donne accès aux M2 EEI et RI
- 4^{ème} année Politiques et sociétés donne accès aux M2 en administration publique, EEI et Sciences politiques
- 4^{ème} année Economie et entreprise donne accès aux M2 Finances et DERE (sous réserve du caractère sélectif de cette formation).

MASTERS 1 de l'IEP

- M1 APERI donne accès au M2 RI
- M1 SPS donne accès aux M2 EEI et Sciences Po.

A l'issue de cette présentation, un débat s'instaure. Madame Agnès DUCLOS pose la question sur l'information des prérequis. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que la réforme concerne les étudiants actuellement en 3^{ème} année et pas ceux en 4^{ème} année. Pour les actuels étudiants de 4^{ème} année, la procédure est identique à celle de l'an dernier. A titre personnel, il préconise de ne pas définir trop strictement les prérequis afin de ne pas exclure de bons étudiants avec des profils atypiques. Monsieur Gabriel ECKERT répond également à la question de Madame Agnès DUCLOS qu'il s'engage à faire des réunions d'information sur ces questions.

Monsieur Philippe JUHEM souligne que jusqu'à présent l'IEP se caractérisait par une sélection à l'entrée des Master 2. Avec les nouvelles modalités, ces Master 2 risquent de concentrer des demandes d'entrée supérieures aux effectifs avec des conséquences négatives sur la réputation des diplômes. Monsieur Gabriel ECKERT partage le souci de la qualité des diplômes mais rappelle qu'il convient d'appliquer le cadre légal issu de la loi du 23 décembre 2016. Il rappelle que, l'an dernier, le contrôle limité des prérequis a permis de gérer les choses de manière satisfaisante. L'enjeu est dorénavant de retrouver une marge de manœuvre par la sélection en Master 1 qui est seule autorisée dans le cadre légal nouveau.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

6 Capacités d'accueil et prérequis concernant l'accès en Master 1 Sciences politiques et sociales et en Master 1 Etudes Européennes et Internationales à la rentrée 2017.

Monsieur Gabriel ECKERT explique que ce point découle également de la loi du 23 décembre 2016. Le Ministère de l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en place un site d'information à destination des étudiants pour organiser la sélectivité en Master 1 et le droit opposable à trouver une formation en Master. Les informations identifient les parcours en Master 1, quantifient le nombre de places disponibles et précisent la procédure sélective et les prérequis. Ce point a déjà fait l'objet d'un vote de la CFVU dans la mesure où le Ministère a demandé un retour des informations pour le 15 février.

Monsieur Philippe JUHEM pose la question de la souplesse du dispositif en particulier en ce qui concerne le Master 1 en sciences politiques et sociales qui est actuellement rattaché à deux mentions. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le partage des effectifs du M1 SPS entre les deux mentions de M2 concernées (EEI et SP) est indicatif.

Madame Agnès DUCLOS rappelle le travail important de l'administration et estime dommage de limiter l'accès aux étudiants pour des questions de capacité de salles. Monsieur Gabriel ECKERT répond que les capacités fixées correspondent aux pratiques des années antérieures et qu'il faut tenir compte du risque d'engorgement en Master 2. Monsieur Sébastien BOUR va dans le même sens que Madame Agnès DUCLOS pour ce qui est de la gestion des capacités des salles.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

7 Subvention aux associations étudiantes de l'IEP.

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle la procédure de répartition de l'enveloppe globale de subvention. Il précise que l'accord entre les propositions des présidents d'associations s'est fait rapidement sur les enveloppes de 1^{re} et 2^{ème} année, de 4^{ème} année et, après précision que l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil d'administration est définitive, pour les associations de 5^{ème} année.

A l'issue de la présentation de Monsieur Gabriel ECKERT un débat s'instaure. Monsieur Gabriel ECKERT confirme à Monsieur Damien BROUSSOLLE que l'association 180° Consulting lui a demandé le versement d'une subvention symbolique d'1€ au titre de ses activités.

Madame Hélène MICHEL note que des associations d'étudiants en Master se sont créées : l'association AMAP et ARIES et s'interroge sur les clefs de répartition avec un poids certain pour l'association des étudiants en Master Politiques Européennes.

Monsieur Gabriel ECKERT souligne le dynamisme associatif et le fait que certaines associations ont obtenu des financements de l'Université. D'autres ont développé le recours à des financements privés, comme l'association Propos qui fait reproduire le journal de l'Institut par la banque LCL. Il conclut le point en se félicitant de la mise en place de la Charte des associations qui a permis un contrôle étroit de l'utilisation des fonds.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

8 Renouvellement de l'accord d'échange d'étudiants avec Soochow University

Monsieur Gabriel ECKERT indique que les conventions hors ERASMUS nécessitent une approbation en Conseil d'administration de l'IEP. Il complète son intervention en annonçant un accroissement du nombre de places obtenues à Hong Kong avec un hébergement garanti pour nos étudiants.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

9 Concours communs : retouches des conventions

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'est transmise la version définitive avec des modifications mineures de pure forme.

Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

10 Divers

Monsieur Gabriel ECKERT prend note de la difficulté soulevée par Madame Hélène MICHEL pour les étudiants ayant des problèmes pour l'impression de leurs notes d'études. Il convient de trouver une solution simple à cette situation.

Madame Ada REICHHART se félicite de la bonne tenue de la cérémonie de remise des diplômes de décembre mais regrette le discours de la majeure de promotion. Monsieur Gabriel ECKERT en profite pour indiquer que la prochaine cérémonie de remise des diplômes aura lieu au Palais de la Musique et des Congrès et se déroulera en début d'après-midi.

Clôture de la réunion à 18h50.

Le Directeur de l'IEP
Professeur Gabriel ECKERT.